

séminaire

Jeudi 13 Février 2020

Hôtel Hilton Grand Place - Bruxelles

LES NOUVEAUX POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

LES NOUVEAUX POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Transparence patrimoniale
Nouveau Code du recouvrement
Droits des contribuables

sous la présidence de

Jean-Pierre BOURS

Avocat honoraire

Chargé de cours honoraire de l'ULiège-HEC

matin

- 8h 30 Accueil des participants et café
- 9h 00 à 9h 15 **Introduction par le Président**
Jean-Pierre BOURS
Avocat honoraire
Chargé de cours honoraire de l'ULiège-HEC
- 9h 15 à 10h 00 **Les nouvelles informations accessibles automatiquement à l'administration fiscale**
Obligations déclaratives à charge du contribuable -
Echange automatique de renseignements financiers (CRS) et contrôles fiscaux en résultant - Mise en place du registre UBO - Obligation de déclaration des dispositifs transfrontaliers (DAC 6)
Valérie-Anne de BRAUWERE
Avocat au barreau de Bruxelles
Thales
Chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management
- 10h 00 à 10h 45 **Le contrôle fiscal, les pouvoirs d'investigation de l'administration et la preuve en matière fiscale**
Charge de la preuve dans le cadre d'un contrôle fiscal -
Echange d'informations entre administrations fiscales -
Pouvoirs d'investigation de l'administration auprès des tiers -
Moyens de preuve du contribuable - Jurisprudence récente
Mikaël GOSSIAUX
Avocat associé
Hirsch & Vanhaelst
Assistant en droit fiscal à la Faculté de Droit et de Criminologie de l'ULB et Chargé de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management
- 10h 45 Pause café

votre programme

11h 15 à 12h 00

Les pouvoirs de l'administration fiscale face aux droits fondamentaux des contribuables : un équilibre délicat

Protection des droits fondamentaux du contribuable -
Respect de la vie privée - Traitement des données à caractère personnel - Respect du secret des affaires -
Droit au choix de la voie la moins imposée - Examen de la jurisprudence récente

Thierry AFSCHRIFT

Avocat aux barreaux de Bruxelles, Anvers, Luxembourg, Fribourg, Genève et Madrid
Association Afschrift

Professeur ordinaire à l'ULB et Président de l'Executive Master en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management

12h 00 à 12h 30

Débats

12h 30

Déjeuner

après-midi

14h 00 à 14h 45

Le nouveau Code du recouvrement: des moyens d'action plus larges pour l'administration fiscale

Loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales - Nouveau registre de perception et de recouvrement - Titre exécutoire unique - Possibilités de poursuite des codébiteurs

Olivier BERTIN

Avocat au barreau de Bruxelles

DALDEWOLF

Maître de conférences invité à l'UCLouvain et

Maître de conférences à l'ULiège

14h 45 à 15h 30

Les accords avec le fisc, les régularisations et l'immunité pénale

Régularisations fiscales - Revenus et capitaux visés - Portée des décisions - Immunité pénale - Capitaux générés par la fraude fiscale - Risques de poursuite pour blanchiment - Conseils pratiques

Sabrina SCARNA

Avocat au barreau de Bruxelles

Tetra Law

Chargée de conférences à l'Executive Master en

Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of

Economics and Management et Chargée de cours à la

formation interuniversitaire en droit pénal des affaires (UCLouvain, ULB, ULiège)

15h 30

Pause café

votre programme

15h 45 à 16h 30

L'abus fiscal: méthodologie de raisonnement et récentes applications jurisprudentielles en matière d'impôts directs

Concept d'«abus fiscal» - Inopposabilité des actes juridiques à l'administration fiscale - Éléments constitutifs de l'abus et répartition de la charge de la preuve - Analyse de la jurisprudence récente en matière d'impôts sur les revenus

Aymeric NOLLET

Avocat au barreau de Bruxelles
Bloom Law
Chargé de cours à l'ULiège

16h 30 à 17h 00

Débats

17h 00

Conclusions de la journée

Jean-Pierre BOURS

Avocat honoraire
Chargé de cours honoraire de l'ULiège-HEC

rencontrer

Ce séminaire s'adresse à tous les **professionnels de la fiscalité**: conseillers fiscaux, avocats fiscalistes, comptables, experts-comptables, réviseurs d'entreprises et conseils fiscaux.

Il intéresse également les différents cadres et dirigeants d'entreprises : administrateurs délégués, directeurs généraux, administratifs et financiers, responsables des départements fiscaux, juristes et fiscalistes d'entreprise.

Le séminaire s'adresse par ailleurs aux **professions financières**: banquiers, assureurs, conseillers financiers, conseillers en organisation patrimoniale, gestionnaires de fortunes.

s'inscrire

Le bulletin d'inscription est à renvoyer par mail à **info@vanham.be** ou par courrier à Vanham & Vanham, avenue Brugmann 297A à 1180 Bruxelles.

Le droit d'inscription s'élève à 530,00 Eur HTVA (soit 641,30 Eur TVAC). Il comprend la participation au séminaire, la farde de documentation, le déjeuner et les pauses café. Il est payable par virement bancaire au compte KBC Brussels IBAN BE20 7360 3183 4656 de Vanham & Vanham.

Toute annulation doit être communiquée par écrit au plus tard cinq jours avant le séminaire. Passé ce délai, le droit d'inscription reste dû.

Une attestation de présence est délivrée sur demande aux avocats, aux juristes d'entreprises, aux experts comptables et conseils fiscaux (agrégation B0645/2019-01), aux comptables et fiscalistes agréés, aux réviseurs d'entreprises et aux intermédiaires en services bancaires et d'investissement (accréditation 500055 B).

date et lieu **Judi 13 février 2020** - 9h 00 à 17h 30
Hôtel Hilton Brussels Grand Place
Carrefour de l'Europe 3 - 1000 Bruxelles - tél. 02 548 42 11
Parking offert

organisation **Martine VANHAM**
VANHAM & VANHAM
Avenue Brugmann 297A - 1180 Bruxelles
tél. 02 345 95 85
e-mail : info@vanham.be - <http://www.vanham.be>

apprendre Dans le cadre de l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale, de nombreuses dispositions ont été prises récemment avec pour conséquence d'**accroître les pouvoirs de l'administration fiscale**.

Parmi les dernières évolutions, on relève notamment : mise en place du registre UBO, obligation de déclaration des dispositifs transfrontaliers, nouveaux moyens d'action octroyés à l'administration par la loi du 13 avril 2019 introduisant le **Code du recouvrement**, ...

Ces nouvelles dispositions suscitent de nombreuses questions et inquiétudes, et il est indispensable de rappeler l'équilibre qui doit être garanti entre les pouvoirs de l'administration et le respect des **droits fondamentaux des contribuables**.

Quelles sont les nouvelles obligations de déclaration qui pèsent sur les contribuables ? Quelle est l'étendue des pouvoirs d'investigation de l'administration ? Qu'en est-il du droit au respect de la vie privée ? Les contribuables ayant procédé à une régularisation fiscale peuvent-ils être menacés de poursuites pénales ? Qu'en est-il de la charge de la preuve lorsque l'administration invoque un abus fiscal ?

Ce séminaire a pour objectif d'examiner les récentes évolutions législatives et jurisprudentielles en cette matière et de proposer les analyses et **conseils pratiques** des meilleurs spécialistes, au regard des principes garantis par notre démocratie.

Jeudi 13 Février 2020

à compléter &
à nous envoyer

nom & prénom

LES NOUVEAUX POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

A compléter et à nous renvoyer

- par mail à info@vanham.be

- par courrier à l'adresse suivante : VANHAM & VANHAM
Avenue Brugmann 297A
B - 1180 Bruxelles

Nous souhaitons effectuer l'inscription suivante:

1 _____

2 _____

fonction

1 _____

2 _____

société

adresse

commune

tél

fax

e-mail

n° tva

Nous versons la somme de ... x 530,00 Eur HTVA
(soit 641,30 Eur TVAC) au compte KBC Brussels
IBAN BE20 7360 3183 4656 de Vanham & Vanham
avec la mention "Séminaire du **13 février 2020** + nom
du ou des participants".

Nous désirons une attestation de présence

Date

Signature

Chaque matin, les sujets reviennent, font l'actualité, se complètent, se court-circuitent, se contredisent.
Chaque jour, nos orateurs interviennent, débattent, consultent, écrivent, se recyclent.
Chaque mois, nos colloques font le point, exposent, polémiquent, argumentent, surprennent.

Dès l'avant-projet de loi, nous attirons votre attention.
Avant l'adoption définitive, nous sondons la tendance.
Après l'entrée en vigueur, nous analysons les conséquences économiques, juridiques et financières.